

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2025 - Délibération n° 2025/10/04

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint Hilaire le Château

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à dix-neuf heures cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique

Etaient excusés : DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET – CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – FERRAND Marc – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. Mme DUBOIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
5. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. DEPATUREAUX Gilles donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
8. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléances : MARIE Patrick – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants | | | |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| Pour | Contre | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 64 | 43 | | | 51 | |
| Pour | Contre | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 51 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

M. le Président expose que la Commune de Saint-Hilaire-le-Château a déposé en date du 30 juin 2025, un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes.

Le projet concerne la réfection de la voirie communale de Puychaumeix, pour un montant prévisionnel total de 51 523,00 € HT.

Les services communautaires ont vérifié et déclaré complet ce dossier. Le plan de financement prévisionnel a été validé par délibération communale en date du 17 février 2025 :

| DÉPENSES | | RECETTES | | |
|---|-------------|---|--------------|---------|
| Objet | Montant | Financeurs | Montant en € | % |
| Réfection de la voirie communale de Puychaumeix | 51 523,00 € | Fond concours Communauté de communes Creuse Sud-Ouest | 5 000,00 € | 9,70 |
| | | État DETR (40 % de 49 600 € HT) | 19 840,00 € | 38,51 |
| | | CD 23 Boost Comm'Une (9,70 % de 51 523 € HT) | 12 656,00 € | 24,56 |
| | | Auto-financement | 14 027,00 € | 27,23 |
| Total HT | 51 523,00 € | Total HT | 51 523,00 € | 100,00% |

M. le Président rappelle que le fonds de concours intercommunal ne pourra être versé qu'après la signature d'une convention, laquelle prévoit une caducité de trois ans en cas de non-réalisation du projet, et sous réserve de la transmission par la commune des pièces justificatives suivantes :

Le bilan financier définitif visé par le comptable public et le Maire ;

L'état des subventions perçues pour l'opération concernée ;

Un justificatif de la publicité : la commune devra faire mention du financement de Creuse Sud-Ouest et apposer le logo de la Communauté sur tous les supports liés au projet (panneaux de chantier, documents de communication, etc.).

Vu la délibération n°2025/05/07 du Conseil communautaire du 23 mai 2025, retirant et remplaçant la délibération n°2023/04/25, et approuvant la création du fonds de concours intercommunal ainsi que son règlement d'attribution ;

Vu la délibération n°2025/04/15 du Conseil communautaire du 1er avril 2025, adoptant le budget principal 2025, comprenant les crédits affectés au fonds de concours ;

Vu la demande de la Commune de Saint-Hilaire-le-Château en date du 30 juin 2025 ;

Vu la délibération communale du 17 février 2025 approuvant le plan de financement ;

Considérant que le dossier présenté est complet au regard du règlement d'attribution du fonds de concours ;

Considérant que le projet présenté entre dans le champ d'éligibilité des opérations financées ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2025 ;

Considérant que la Communauté de Communes est compétente pour l'attribution de fonds de concours à ses communes membres ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Déclare la complétude du dossier de demande de fonds de concours présenté par la Commune de Saint-Hilaire-le-Château.
- Approuve l'attribution d'un fonds de concours de 5 000,00 €, conditionné à la signature d'une convention et à la transmission des pièces justificatives précitées.
- Dit que les crédits nécessaires sont d'ores et déjà inscrits au budget principal 2025.
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

